



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1001

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Réalisation des travaux d'aménagement du parking de la halte ferroviaire - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

**Rapporteur : Monsieur Imbert**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnéche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

**Séance publique du 2 novembre 2009****Délibération n° 2009-1001**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Réalisation des travaux d'aménagement du parking de la halte ferroviaire - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*Le projet de modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais*

Le projet ferroviaire de l'ouest lyonnais est identifié comme grand projet dans le projet de REAL dont l'objectif principal est de renforcer l'intégration des réseaux de transports publics en coordonnant les différentes actions des partenaires du transport de l'aire urbaine lyonnaise, pour développer l'intermodalité dans les déplacements quotidiens.

Dans ce contexte et en s'appuyant sur le projet de modernisation des trois axes du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais (Lyon-Saint Paul-Sain Bel, Lyon-Saint Paul-Brignais et Lyon-Saint Paul-Lozanne qui intègrent le tronç commun Lyon-Saint Paul-Tassin La Demi Lune), les partenaires de REAL se sont engagés dans la mise en place d'une desserte performante et attractive pour les habitants de l'ouest lyonnais.

Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2007.

Il a fait l'objet d'un premier protocole sur la modernisation des infrastructures, entre l'Etat, la région Rhône-Alpes (RRA), réseau ferré de France (RFF), la SNCF, la Communauté urbaine et le département du Rhône, approuvé par la délibération n° 2007-4212 en date du 9 juillet 2007.

Le projet de modernisation des trois branches du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais est prévu en cinq grandes étapes :

- modernisation du tronç commun entre Tassin La Demi Lune et la gare de Lyon-Saint Paul et mise en place d'un service amélioré par le renouvellement du matériel roulant thermique pour décembre 2009 sur ces trois branches,
- mise en place d'une nouvelle offre de service par tram-train sur la branche de Sain Bel pour mi 2011,
- mise en place d'une nouvelle offre de service par tram-train sur la branche de Brignais pour fin 2012,
- mise en place d'une nouvelle offre de service de tram-train sur la branche de Lozanne à l'horizon 2015,
- études d'opportunité sur la réalisation des prolongements au-delà de Lozanne, Brignais et Sain Bel.

Dans ce projet, les gares constituent un maillon essentiel de la chaîne des transports. Leur aménagement doit permettre de garantir une bonne accessibilité au réseau de transport ferroviaire à la fois par une offre adaptée de parcs de stationnement de rabattement pour les véhicules particuliers et par des aménagements destinés à faciliter l'intermodalité entre les services de transports en commun, les vélos et les piétons.

De façon plus générale, elles doivent également offrir un meilleur service aux usagers en termes d'accès aux quais, d'attente, d'information, etc.

Pour répondre à cet enjeu de rabattement, l'ensemble des aménagements des gares a fait l'objet d'un second protocole en date du 7 février 2008 entre l'ensemble des partenaires du premier protocole, élargi au Sytral. Il a été approuvé par délibération n° 2008-4751 en date du 11 février 2008.

#### *La halte ferroviaire de La Tour de Salvagny*

En 2007, la halte de La Tour de Salvagny enregistrait 270 montées-descentes (M/D) par jour ouvrable de base (JOB). En 2012, à la mise en service du tram-train sur la branche de Sain Bel, sa fréquentation est estimée à environ 460 M/D par JOB.

L'offre de stationnement, aujourd'hui de 40 places, va être portée à 65 places dans le cadre d'un réaménagement global des abords immédiats de la gare, comprenant l'amélioration de l'éclairage et le traitement paysager du parking pour les véhicules particuliers. Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage globale de la Communauté urbaine, nécessite l'acquisition de terrains d'une superficie de l'ordre de 5 200 mètres carrés, aujourd'hui propriété de la SNCF. Ces travaux devraient débiter à l'automne prochain dans le prolongement des travaux réalisés par RFF et la SNCF sur le périmètre ferroviaire : abaissement du quai, implantation du mobilier d'accueil et d'attente des usagers (Kit TER) et de 8 consignes vélos couplées à 4 arceaux.

Ces travaux font l'objet d'une convention de financement entre la région Rhône-Alpes (contrat d'aménagement de gare) et chacun des maîtres d'ouvrage, la Communauté urbaine et le syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (Sigerly), selon les modalités indiquées dans le tableau ci-après :

	Objet	Coût d'objectif provisoire CE 01/09 en € HT	Maître d'ouvrage	Région (en € HT)	Communauté urbaine (en € HT)	Sigerly (en € HT)
action 1	aménagement des places de stationnement, de l'aire de dépose et retournement des bus	226 000	Communauté urbaine	113 000	113 000	
action 2	renforcement de l'éclairage du parking	26 000	Sigerly	13 000		13 000
<b>total</b>		<b>252 000</b>		<b>126 000</b>	<b>113 000</b>	<b>13 000</b>

Le montant de l'autorisation de programme pour la Communauté urbaine est donc de 226 000 € HT augmenté de la TVA, soit 271 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - le projet d'aménagement des abords de la halte ferroviaire de La Tour de Salvagny, pour un coût global prévisionnel de 271 000 € TTC en dépenses et 113 000 € en recettes,

b) - le contrat d'aménagement de gare entre la région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine et le Sigerly.

##### **2° - Autorise** monsieur le président à signer ledit contrat.

**3° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-1 : développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, au titre de l'enveloppe 2009, sur l'opération n° 2040 pour un montant de 271 000 € en dépenses et de 113 000 € en recettes à la charge du budget principal, à prévoir en crédits de paiement sur 2010.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.**